



2023-28

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la mairie de Dangeau en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier HOUDY, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Olivier HOUDY, M. Guy BEAUREPERE, Mme Annick ALLÉE, M. Antoine CHEREAU, Mme Liliane CONTREPOIS, M. Christophe DROUIN, M. Charles BOBET, M. Dominique SEIGNEURET, M. Arnaud BELLANGER, Mme Hélène MASSEBOEUF, Mme Sandrine RIFFAULT, M. Pascal LAMBERT, Mme Amélie FARAULT, Mme Mariette GOUGET, M. Alain EDMOND, M. David LECOMTE, M. Cédric BRAIT

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :

Mme Françoise COUTADEUR a donné pouvoir à M. Antoine CHEREAU,
Mme Laëtitia CRESPEAU a donné pouvoir à Mme Mariette GOUGET.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Amélie FARAULT

CONVOCATION du 20 mars 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 19 PRESENTS : 17 POUVOIRS : 2 VOTANTS : 16

Objet : Avis sur le projet de parc éolien SAS CHAMP EOLIEN DE LA CROIX NOLLET

Vu l'arrêté préfectoral du 17 février 2023 prescrivant une enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS CHAMP ÉOLIEN DE LA CROIX NOLLET, pour son projet de parc éolien sur le territoire de la commune de BOUVILLE (N°ICPE 4861).

La commune de Dangeau est incluse dans le périmètre (6 km) défini à l'article R 181-36 du Code de l'Environnement où doit être affiché l'avis au public annonçant l'enquête publique relative à cette demande. L'enquête publique a commencé le 14 mars 2023 et s'achèvera le 14 avril 2023.

Outre les formalités de publicité préalable, le conseil municipal est appelé à formuler un avis sur ce dossier dès l'ouverture de l'enquête.

Les conseillers municipaux ont été destinataire par mail le 20 mars 2023 (avec la convocation de conseil) du lien internet pour consulter le dossier complet de l'enquête publique.

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal sur ce projet. Il n'y a pas d'observations émises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 4 voix Contre, 12 voix Pour et 3 Abstentions :

- **ÉMET** un avis favorable sur ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de sa réception en
Préfecture le 30/03/2023
Et de la publication ou notification le 30/03/2023



Pour Extrait Certifié Conforme,
Le Maire
Olivier Houdy
Olivier HOUDY



10, rue de la Mairie - 28160 DANGEAU